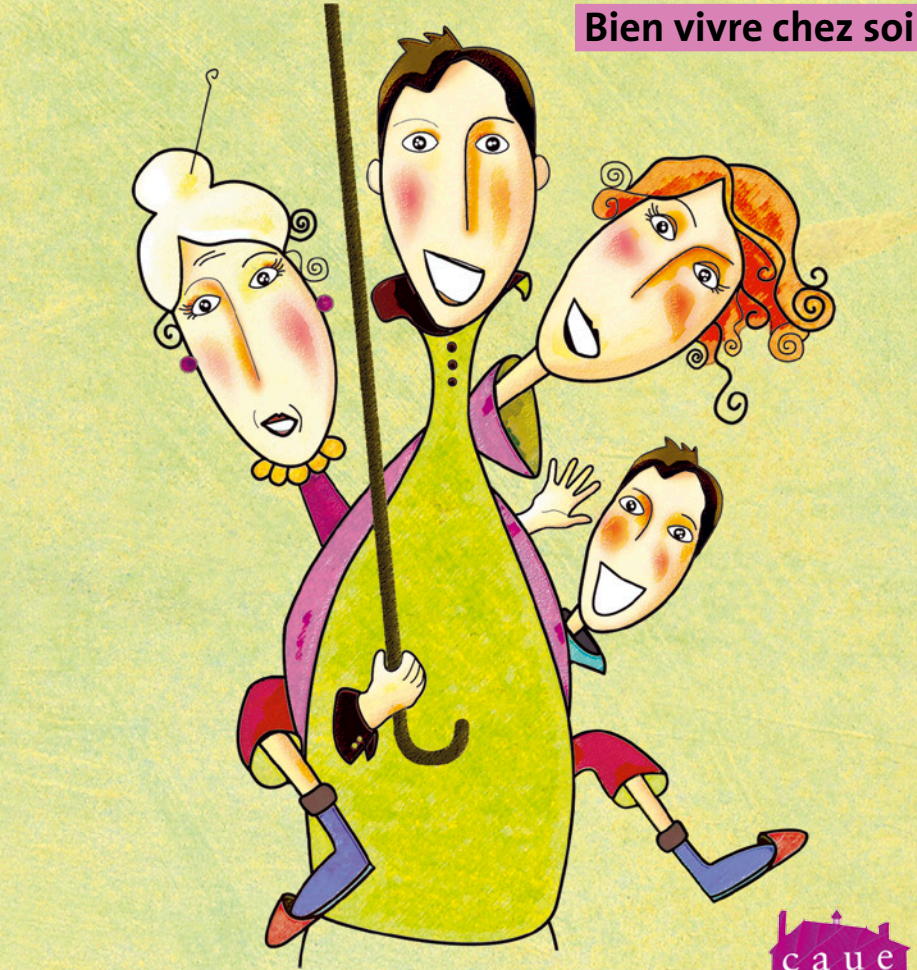




Une maison pour la vie

ou comment anticiper les aléas de la vie

Bien vivre chez soi



Document réalisé par le CAUE de la Sarthe avec le concours du CODERPA de la Sarthe

Edito

Bien vivre et profiter pleinement de son logement quel que soit son âge, sa santé ou sa mobilité, est possible à condition d'envisager dès la construction ou au cours d'une rénovation les différents aléas de la vie.

Le plus souvent, la survenue d'un accident, l'accueil d'une personne à mobilité réduite ou le vieillissement contraignent à revoir dans l'urgence les conditions de confort du logement. Ces adaptations indispensables entraînent, quand elles n'ont fait l'objet d'aucune anticipation, des conséquences financières ou architecturales souvent lourdes (nuisances liées au chantier, coûts...).

Pour tenter d'y remédier, le Conseil général de la Sarthe, le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées de la Sarthe (CODERPA) et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE) ont décidé de s'associer afin de vous convaincre de l'utilité de prévoir l'adaptabilité de votre logement.

Par ailleurs, d'autres services du Département ont participé à l'élaboration de cette plaquette et sont à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet. **Conseils techniques et aides financières contribueront à faire de votre maison : une maison pour la vie !**

Fabien LORNE
Président du CAUE
Vice-Président du Conseil général de la Sarthe

Nicole AGASSE
Présidente du CODERPA
Vice-Présidente du Conseil général de la Sarthe



Document réalisé par le CAUE de la Sarthe avec le concours du CODERPA de la Sarthe. Janvier 2015

3 bonnes raisons de concevoir un logement évolutif

→ Assurer la continuité du lien familial et social

- Favoriser le maintien à domicile
- Permettre l'accueil des personnes âgées
- Assurer la continuité du lien avec le cadre de vie quotidien (quartier, village, voisins, commerces...)

→ Anticiper les aléas de la vie personnelle

- Permettre l'accueil des personnes âgées ou à mobilité réduite (amis, famille)
- Faciliter les déplacements en cas de perte d'autonomie
- Favoriser l'intervention des aides à la personne

→ Réduire et maîtriser l'impact financier et les nuisances des travaux d'adaptation

- Intégrer dès l'origine du projet les conditions d'évolutivité du logement
- Limiter les nuisances en prévoyant des aménagements dès la construction
- Maîtriser les dépenses de main-d'œuvre, d'énergies, de matériaux
- Faciliter les conditions de la revente (plus-value) ou d'une location éventuelle



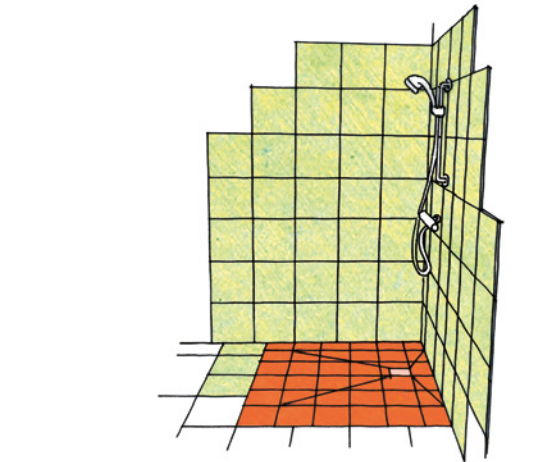
Quelques conseils



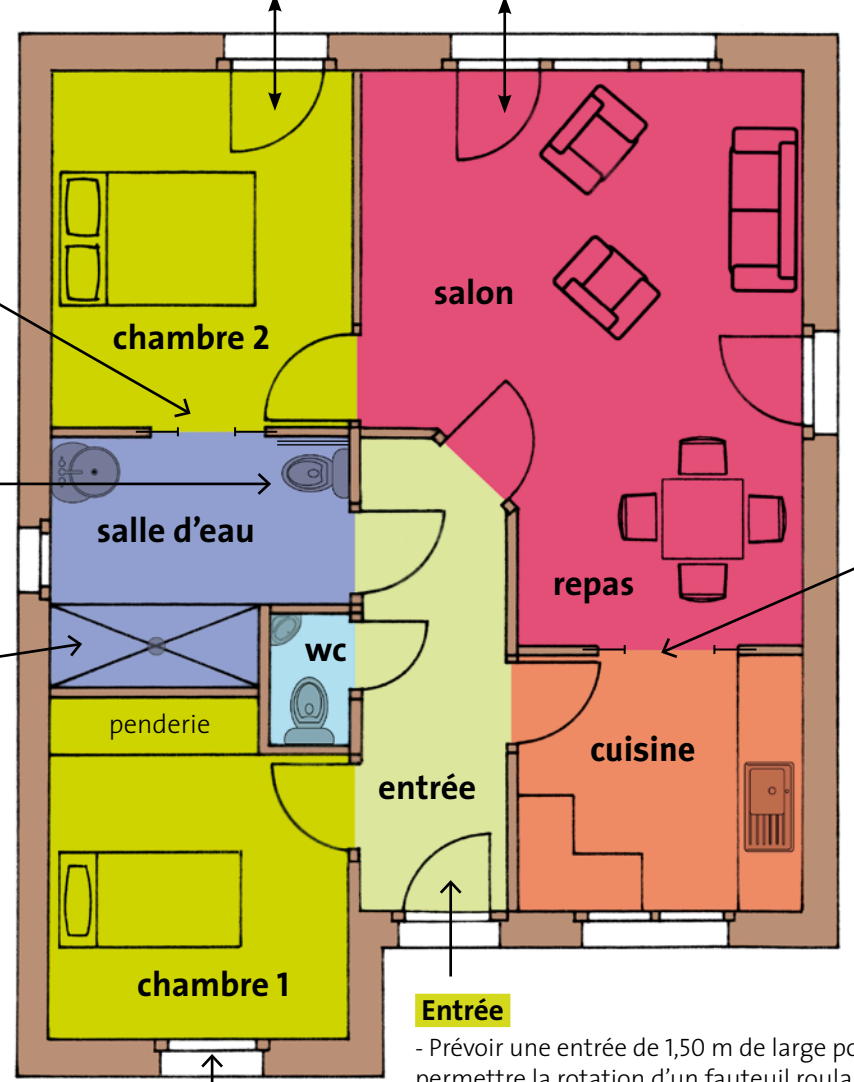
Extérieur
- Prévoir une terrasse au même niveau que le sol du salon et de la chambre 2
- Eviter les sols gravillonnés

Chambre
- Prévoir une liaison directe entre la chambre et la salle d'eau (porte à la française ou coulissante)

Salle d'eau
- Prévoir les branchements pour un second wc accessible avec les barres d'appui relevables et fixes
- Installer un revêtement de sol non-glissant
- Prévoir l'ouverture de la porte côté couloir pour des raisons de sécurité (chute de la personne dans la salle d'eau...)
- Installer une aire de douche (avant la pose de la baignoire) avec siphon de sol de 100 mm de diamètre (pente 1 à 2% maximum pour la pente la plus longue)

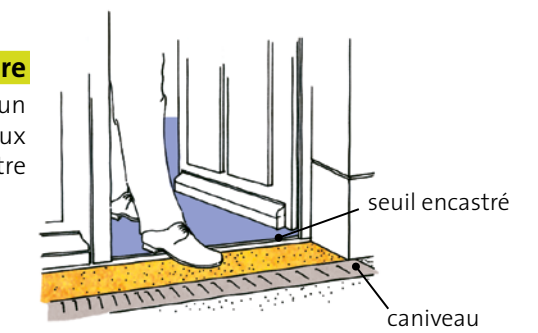


Accès vers le jardin
- Prévoir des portes-fenêtres de 90 cm de passage libre avec un seuil encastré (2 cm maximum)



Ouverture
- Prévoir une fenêtre avec une allège* plus basse (pour la vue)
*Allège : partie pleine sous la fenêtre

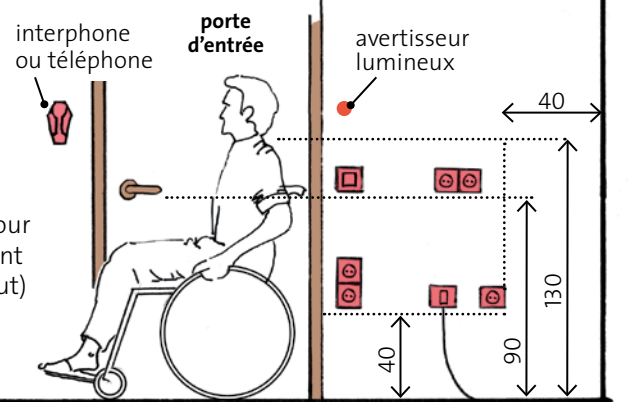
Porte-fenêtre
- Prévoir un seuil encastré et un caniveau-grille pour l'évacuation des eaux pluviales devant la porte-fenêtre



Points particuliers
- Prévoir des portes offrant une largeur de passage libre de 90 cm minimum avec poignée préhensible ;
- Eviter les radiateurs, les canalisations et les câblages électriques le long des cloisons séparant des pièces pouvant être réunies (salle d'eau/chambre et cuisine/coin-repas) ;
- Prévoir une largeur de garage de 3,40 m minimum sur une profondeur allant de 5,50 à 6 m ;
- Prévoir des fermetures de volets roulants électriques ou manuelles.

Coin repas
- Prévoir une liaison directe avec la cuisine avec la possibilité d'une porte coulissante vitrée

Emplacement des prises de courant et des interrupteurs
- Pour les mal-entendants, prévoir un avertisseur lumineux à côté de la porte d'entrée, sur le téléphone et l'interphone



Les démarches administratives

- **Conseil général de la Sarthe**
Centre d'Information Départemental pour l'Autonomie (CIDPA)
38 avenue Bollée 72000 Le Mans - Tél : 02 43 81 40 40
Courriel : cidpa@cg72.fr - www.cidpaic.sarthe.org
Au service des retraités et des personnes âgées, pour les informer sur les droits et la législation les concernant, ainsi que sur toute réalisation pouvant intéresser leur vie quotidienne. Le CIDPA vous mettra en relation avec le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) proche de chez vous.
- **Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées de la Sarthe (CODERPA)**
2 rue des Maillets 72072 Le Mans cedex 9 - 02 43 54 72 72 - Courriel : coderpa@cg72.fr
Instance consultative placée auprès du Président du Conseil général, lieu de dialogue, d'information et de réflexion composé de représentants des retraités.

Le conseil technique

- **Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Sarthe (CAUE)**
1 rue de la Mariette 72000 Le Mans - Tél : 02 43 72 35 31
Courriel : caue.sarthe@wanadoo.fr - www.caue-sarthe.com
Pour des conseils sur vos projets de construction, d'adaptation du logement au handicap. Conseils gratuits sur rendez-vous avec un architecte.
- **Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT)**
1 boulevard de Maule 72650 Saint-Saturnin
Tél : 02 43 51 72 88 - Courriel : cicatpdl@asso-prh.fr - www.cicat-pdl.fr
Pour des informations et des conseils sur les aides techniques ou matérielles permettant la compensation du handicap.

Le financement

- **Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)**
11 rue de Pied Sec 72100 Le Mans - N° Vert : 0 800 52 62 72
Tél : 02 43 54 11 90 - Courriel : mdph.sarthe@cg72.fr - www.mdph72.fr
Guichet unique aux services des personnes handicapées pour informer, conseiller, orienter et proposer des solutions adaptées aux différentes situations.
- **Centre d'Amélioration du Logement de la Sarthe (CALS-pact)**
6 rue de la Pelouse 72000 Le Mans - Tél : 02 43 24 98 78 - Courriel : cal572@wanadoo.fr
Pour améliorer votre logement, le rendre accessible ou rechercher une aide financière.
- **Habitat et Développement de la Sarthe (HD72)**
47 rue Paul Ligneul 72000 Le Mans - Tél : 02 85 85 50 17
Courriel : habiter.mieux@hd72.fr - www.habitat-developpement.tm.fr
Pour améliorer votre logement, le rendre accessible ou rechercher une aide financière.